

GIP du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne
GIP PN FCB

Délibération n° AG-2015-3

Validation du rapport d'activité 2014 du GIP

Membres présents Soit	115
Nombre de voix représentées	405
Membres excusés ayant donné pouvoir soit	24
Nombre de voix représentées	117
Nombre de voix « Présents + pouvoirs »	522

La règle du quorum est satisfaite
(522 voix sont présentes sur 630),
L'assemblée peut valablement délibérer.

L'assemblée générale du GIP PN FCB,

Réunie le 11 février 2015 à 18h30 à Chaumont sous la présidence de Monsieur Guy DURANTET,
Président du GIP ;

Vu l'arrêté d'approbation en date du 5 juillet 2010 de la convention constitutive du GIP, modifiée
par avenant n°1 approuvé par l'arrêté n° 1614 du 31 mai 2011 pris par le Préfet coordonnateur et
par avenant n°2, approuvé par l'arrêté interministériel du 21 décembre 2012 ;

Vu la parution du journal officiel du 8 juillet 2010 de l'avis concernant l'arrêté d'approbation de la
convention constitutive du GIP, marquant la date officielle de création du GIP ;

Le rapport d'activité 2014 a été envoyé préalablement aux membres de l'assemblée générale et le
vice-président effectue une présentation orale des 3 axes d'activités de la structure :

- Axe 1 - Poursuivre le travail de préparation du projet de Parc national.
- Axe 2 - Partager une « culture parc » pour créer une véritable appropriation du projet.
- Axe 3 - Préparer le territoire à l'arrivée du Parc national.

Délibère :

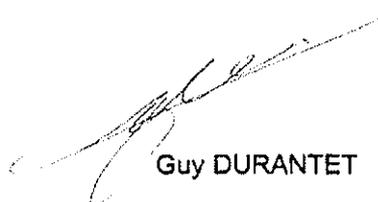
L'assemblée générale approuve, à la majorité des voix exprimées (491 favorables, 31
défavorables) le rapport d'activité 2014 du GIP.

Le rapport d'activité approuvé est annexé à la présente délibération.

Le 20 février 2015,

Le Président du GIP

PR
11 MARS 2015
ARRIVÉE



Guy DURANTET